

1832

9 mars

Aujourd'hui, fête de Ste Françoise, patronne des oblates, la messe a commencé à 6h1/2 après l'évangile, le directeur a parlé sur les vertus de la Ste patronne. Il y a eu communion générale des sœurs et des élèves, plusieurs autres personnes ont assisté à cette messe.

Il y a eu récréation toute la journée suivant la règle.

22

On a reçu aujourd'hui, une lettre du Rév M. Kohlmann, membre du Collège Romain, datée de Rome, le 22 9bre⁹ 1831, c'est une réponse à celle que le Rev M. Wheeler lui avait écrite de Baltimore le 6 août précédent pour le prier d'obtenir du Saint Siège, au nom des Soeurs Oblates de Baltimore et de leur directeur, certaines grâces particulières et la confirmation de leur société. Les grâces ont été accordées comme il appert suivant la copie conforme de la requête présentée par M. Kohlmann et du rescrit de la S. Congrégation de Propaganda fide en date du 2 8bre¹⁰ 1831.

Beatissime Pater

Michael Wheeler olim director Monialium Visitationis B.V.M. Georgiopolis (vulgo Goergetown) quem aliquot ab hisce minus, antequam Sancti Petri cathedram conscenderent sanctitas Vestra, coram vidit, ac qua eum etiam negotia, quaedam, in gratiam, prefatarum monialium transegit, ante omni gratias agit. S.V. pro litteris ultima ad se directas deinde petit Apostolicam benedictionem, denique meminit Societatis religiosarum faeminarum nigri coloris ad institutionem puellarum ejusdem coloris a quadam sacerdote nomine Joubert Baltimore sub nomine Sororum Providentiae erectae. Proefata societas cui in praesentiarum proesunt feminae ceteris ejusdem /24/ gentis magis excultae et ex matrimoniis mixti coloris natae; vulgo mullatoes; sequitur regulam a Superioribus ecclesiasticis approbatam, eadem summopere probatur episcopis, eidemque patrocinantur Protestantes non minus quam Catholici quo factum est ut domos sibi comparare, ac puellas nigri coloris ex dissitissimis provinciis Americae confederatae ad educationem sibi submissas suscipere potuerint. Sorores praedictae congregationis solent quemadmodum numeranturque in praesentiarum novem professae, et duae vel tres novitiae. Ipsae adoptarunt in Patronam et fundatricem Sanctam Franciscam Romanam passimque vocantur Oblatae. Hujus piissimi Instituti fundator Joubert a S.V. pro ejusdem membris humillime postulat sequentia.

1. Omnes gratias a Sancta Sede Oblatis Sanctae Franciscae Romanae concessas.
2. Indulgentiam plenariam pro die sumtionis habitus, necnon pro die professionis seu emissionis votorum.
3. Pro festo visitationis B.M.V., Patrocinii S. Joseph et Sanctae Franciscae Romanae.
4. Pius VII S.M. concesserat Sororibus charitatis partialem indulgentiam pro anni actu religiosae virtutis, quem ponerent vi ingressus sui in suum pium institutum; porro eadam gratia petitur pro Oblatis quae cum Ecclesiam Catholicam nova prole in illis regionibus adeo exoptantibus locupletare intendunt. Nulla non S. Sedis favore dignae jure merita consendae sunt. Quare &

- Ex audientia Ssmi habita die 2 octobris 1831

⁹ novembre

¹⁰ octobre

Ss.mus D.nus N.er Gregorius Divina Providentia P.P. XVI referente me infrascripto Sacrae congregationis de Propaganda Fide secretario perperis expositis benigne Sororibus paraedictae Congregationis sequentes gratias concessit.

1. ut gaudere possint omnibus et singulis gratiis et privilegiis a S. Sede jam concessis Oblatis Sanctae Franciscæ Romanæ.
2. ut lucrari possint Indulgentiam Plenariam applicabilem etiam animabus in Purgatorio detentis diebus sumptionis habitus, ac /25/ professionis, seu emissionis votorum, nec non diebus festis Visitationis Beatae Mariæ Virginis, Patrocini S. Joseph, ac Sanctae Franciscæ Romanæ, dummodo contritæ, confessæ, ad Sacra communione refectæ aliquam Ecclesiam seu oratorium visitaverint, ibique per aliquod temporis spatium pias ad Deum preces foderint pro S. Fidei propagatione.

Datum Romæ ex aedibus dictæ S. Congregationis die et anno quibus supra.

Gratis sine ulla omnino solutione quaecumque titulo.

(Le sceau). Signé: Caprucius Castracane Sec.rus

26 avril

Monseigneur l'Archevêque, à qui j'avais fait part dans le temps des grâces reçues de Rome, a permis aujourd'hui de garder habituellement le Saint Sacrement dans la chapelle des sœurs oblates. « Les voilà maintenant reconnues par le St Siège. Je ne puis pas leur refuser cette faveur m'a-t-il dit : les voilà tout à fait religieuses. On n'aura plus rien à dire. J'ai permis leur établissement, mais aujourd'hui les voilà confirmées par le Pape. La chose est encore plus sérieuse. Puissent ces bonnes filles que j'estime beaucoup, continuer à se rendre, de plus en plus, dignes des grâces de Dieu » je l'ai remercié de tout mon cœur de cette nouvelle faveur et j'ai été emporter de suite la bonne nouvelle aux oblates.

13 mai

Aujourd'hui, troisième dimanche après Pâque, et fête du patronage de St Joseph, second patron des sœurs de la Providence, le vénérable Monsieur Tessier a dit la messe dans leur chapelle, toutes les sœurs ont communié, il avait promis de leur adresser quelques paroles d'édification. Il ne s'est souvenu de la promesse qu'après son action de grâce. Ce sera pour l'année prochaine.

28

Aujourd'hui, Claire Bourgoïn, tante de la Sœur Elisabeth et qui avait été admise le 19 8bre¹¹ dernier, entre au noviciat et prend le nom de Sœur Scholastique.

24 juin

Les trois années de la Supériorité de la Sœur Marie étant expirées, le directeur a assemblé les sœurs pour procéder, suivant les constitutions, à la nomination d'une nouvelle Supérieure : il a représenté que quoi qu'il soit permis de réélire la même Supérieure, la Sœur Marie ayant demandé /26/ à ne pas être réélue, et les raisons qu'elle a données ayant été approuvées, le choix ne devait pas tomber sur elle, mais sur toute autre des sœurs professes. Toutes les sœurs ont donné leur vote par écrit, et la sœur Françoise ayant eu la majorité des voix, et ce choix étant approuvé du Directeur, la sœur Françoise a été proclamée Supérieure pour les trois

¹¹ octobre

années suivantes. Le Directeur a de suite nommé la Sœur Magdeleine Sous Supérieure pour le même espace de temps. Ensuite, le Directeur et les sœurs sont montés à la chapelle pour y rendre grâce à Notre Seigneur. Après une courte instruction aux sœurs, sur les devoirs des Supérieures et l'obéissance qui leur est due de la part des autres sœurs, la Sœur Françoise a fait aux pieds de Notre Seigneur, la promesse de gouverner la maison suivant l'esprit des règles (auxquelles elle est soumise comme les autres sœurs) et de se conformer, en tout, aux constitutions données par Mgr l'Archevêque. La Sœur Magdeleine a fait ensuite, en ce qui la concerne, les mêmes promesses.

Juillet 2

Le renouvellement des promesses a eu lieu aujourd'hui, suivant la règle. La messe a commencé à 6 heures et a été dite par le Rev. Mr. Deluol, Supérieur du Séminaire et grand Vicaire du Diocèse qui avait bien voulu consentir à présider à la cérémonie et à recevoir les vœux des six professes et de trois de novices admises aujourd'hui pour la première fois à faire leurs vœux. Jusqu'ici, les oblates n'avaient fait qu'une oblation d'elles-mêmes et de simples promesses. Mais, en raison des grâces accordées par le Saint Siège et de la reconnaissance qu'il a faite de leur Société, comme d'une nouvelle Société religieuse, comme il appert par le rescrit de la Sacrée Congrégation de Propaganda Fide en date du 2 8bre¹² 1831, désormais elles renouvelleront tous les ans, à pareil jour, les vœux simples de Pauvreté, d'Obéissance et de Chasteté. Après l'évangile, M. Deluol a délivré un sermon sur les avantages de la vie religieuse et sur le vrai bonheur dont jouissent même dans ce monde les personnes vraiment appelées par Dieu à ce Saint état de vie. Après la messe, qui a été servie par MM. Coskery et Donelan /27/ séminaristes, M. Deluol a parlé sur les vœux que les sœurs allaient faire. Après les prières d'usage, les sœurs Antoine, Elisabeth et Catherine on lu chacune séparément la formule de leur engagement, ensuite les six professes ont, toutes ensemble et à haute voix, récité la même formule.

Après son action de grâce, M. Deluol a déjeuné avec le Directeur et les deux séminaristes. Il a ensuite visité l'établissement dont il a paru fort content. Les sœurs se sont réunies dans le parloir pour lui demander sa bénédiction. Il leur a adressé quelques paroles d'édification. Il y a eu récréation toute la journée suivant l'usage.

10 août

La distribution des prix a eu lieu aujourd'hui à 3 heures de l'après-midi M L'abbé Damphoux a fait un fort bon discours sur les avantages d'une bonne éducation religieuse. Il a fortement insisté sur l'obéissance que les enfants doivent à leurs parents, sur l'humilité et la déférence, le respect et la gratitude reconnaissante que les jeunes filles devaient avoir pour les sœurs. Il a encouragé celles-ci à continuer l'œuvre qu'elles avaient entreprise, à mettre toute leur confiance en Dieu et à attendre de lui seul leur récompense, devant surtout compter peu sur la reconnaissance de leurs élèves. Le Vénérable M. Tessier qui présidait à la cérémonie a distribué les prix. Hospilienne Dehays, Hélène Thomas et Catherine Craig, qui avaient obtenu les suffrages de leurs compagnes et des sœurs, on reçu le prix de Sagesse.

Les examens avaient été faits en Anglais et en Arithmétique par M. M. Meyers et Doyle ; en Français par le Directeur et M. Piot. On avait été généralement content des enfants, les vacances commencent aujourd'hui.

19

¹² octobre

On a commencé à creuser les fondements de la nouvelle maison. Elle aura 17 pieds de fond sur 20 pieds de largeur. Suivant le marché fait entre le Directeur et M. G. Gille, charpentier, elle coûtera 800 gourdes. Les clés doivent en être remises le 1^{er} Xbre prochain.

26

Aujourd'hui à 2 heures de l'après-midi, M. Archibald Stirling, un des trustees du bureau des pauvres de Baltimore et un jeune médecin dont je ne me rappelle /28/ pas le nom sont venus au séminaire pour demander la permission pour quatre des sœurs de la Providence qu'on désirerait avoir à l'hôpital des pauvres pour soigner les malades du choléra. Ces messieurs m'ont dit qu'ayant demandé huit des sœurs de la charité, ils n'avaient pu en obtenir que quatre. Mais qu'ayant appris qu'il y avait une société religieuse de femmes de couleur sous le nom d'Oblates Sœurs de la Providence, et que j'en étais le Supérieur, ils étaient venus me trouver dans la ferme confiance que je ne refuserais point leur demande. J'ai répondu à ces messieurs que les dames de la charité étaient, dans l'esprit de leur institut, obligées à garder les malades, tandis que les sœurs de la Providence n'étaient par la leur, qu'obligées à l'éducation des jeunes enfants de leur couleur, que cependant, j'espérais que dans le cas présent elles n'auraient pas moins de charité que les pieuses fille de St Vincent de Paul mais que si elle se refusaient à le faire et qu'elles y eussent trop de répugnance, mon autorité sur elles n'allait pas jusqu'à les forcer à obéir dans une chose hors de l'esprit de leur institution, que je leur en parlerais dans l'après-dîner, et rendrais réponse dans le cours de la soirée. J'ai observé à ces messieurs que je désirais que les sœurs de couleur eussent dans l'hôpital un département entièrement séparé de celui des Dames de la Charité afin qu'elles ne se trouvassent point en contact avec ces Dames. Ces messieurs m'ont parfaitement compris et m'ont promis que la chose serait ainsi.

J'ai été dans l'après-dîner faire part aux sœurs de la demande qui m'avait été faite et leur ai demandé si quatre d'entre elles étaient disposées à se sacrifier à cette bonne œuvre, ajoutant que ne pouvant les forcer à l'entreprendre, je désirais que, s'il s'en trouvait parmi elles quatre de bonne volonté et qui se sentissent assez de courage pour s'exposer ainsi auprès des pauvres malades, elle eussent à se nommer. Les onze sœurs se sont levées et toutes pleines de joie et de satisfaction. Elles se sont écriées qu'elles étaient toutes prêtes à l'entreprendre, qu'elles se trouvaient trop heureuses de pouvoir servir Notre Seigneur dans la personne des malades que je n'avais qu'à faire un choix puisqu'il n'en fallait que quatre et qu'elles étaient prêtes /29/ à partir sur le champ si cela était nécessaire. Certains de leur bonne volonté et plein de joie, moi même des heureuses dispositions que je voyais en elle, j'ai nommé pour cette belle œuvre les sœurs Marie, Magdeleine, Antoine et Scholastique, mais sur l'observation qui m'a été faite que cette dernière sœur n'avait pas encore fait ses vœux et qu'il serait fâcheux pour elle de mourir sans les avoir faits. Il a été convenu que le lendemain, je viendrais dire la messe dans leur chapelle et qu'après la messe, la sœur Scholastique ferait ses vœux afin de pouvoir mourir sœur de la Providence. J'ai ensuite faire part de ceci à Monseigneur l'Archevêque, qui a approuvé tout ce qui avait été fait et permis aux sœurs d'aller à l'hôpital soigner les malades. Il m'a donné sa bénédiction pour elles. J'ai averti M. Stirling de tout ce qui avait été fait et il a été convenu que le lendemain, à 8h1/2 du matin, on viendrait les prendre en voiture pour les conduire au bureau des pauvres.

27 août

Suivant ce qui avait été décidé hier, j'ai dit aujourd'hui, à 7 heures du matin la messe dans la chapelle des sœurs. Je leur ai adressé quelques paroles sur la belle œuvre qu'elles avaient entreprise, sur les mérites attachés au sacrifice qu'elles faisaient à Dieu de la vie qu'il leur avait donnée. Je ne leur ai point dissimulé les dangers auxquelles elles allaient s'exposer en

se dévouant ainsi au service des pauvres malades et surtout dans la circonstance présente. Enfin je leur ai fait envisager que si Dieu permettait qu'elles devinssent victimes de leur zèle elles mourraient martyr de la Charité et qu'en conséquence elles devaient compter sur l'immense récompense qui leur était préparée dans le ciel par Jésus Christ Notre Seigneur qui a permis de reconnaître comme fait à lui-même tout ce qu'on fait en faveur de ses membres souffrants. Les quatre sœurs qui s'étaient purifiées par le sacrement de pénitence afin d'être mieux préparées ont communiqué à cette messe. Ensuite, j'ai reçu les vœux de la sœur Scholastique après les prières accoutumées et les cérémonies d'usage elles ne sont parties qu'à 1 heure pour l'hôpital, la Sœur Françoise a été les accompagner. /30/

3 septembre

La retraite des sœurs a commencé aujourd'hui. L'ouverture en avait eu lieu hier soir à 6h1/2 par le Veni Creator, ensuite le directeur a fait une instruction sur le grand avantage des retraites. Il a fini par la lecture de l'ordre des différents exercices de la retraite. Elle a eu lieu dans la chapelle. Les exercices sont les mêmes que l'année précédente. Mlle Anastase et sa pupille y ont assisté. Elle s'est terminée le dimanche 9 septembre après la messe. A la fin de laquelle on a donné la bénédiction du St Sacrement. Il y a eu communion générale des sœurs et des enfants qui avaient obtenu la permission de faire la retraite avec elles.

9

Aujourd'hui, après la messe de la retraite, la Sœur Marie Aloysius a fait ses vœux. Il y a eu un an hier qu'elle était entrée au Noviciat.

10

La rentrée des classes a eu lieu aujourd'hui. Il y a fort peu d'externes.

24

Cécile Bourgoïn s'est présentée aujourd'hui pour être admise au nombre des sœurs. Depuis plus de trois ans, cette jeune personne pense sérieusement à se donner à Dieu. Elle est très pieuse et appartient à une bonne et respectable famille. Elle a été admise en conséquence. Elle a fait l'avance de sa dot. Cependant, en raison de quelques difficultés qu'oppose assez injustement sa mère, excellente et pieuse femme d'ailleurs, il a été convenu qu'elle n'entrerait qu'après Pâques. Elle prendra le nom de Sœur Birgitte.

26

J'ai reçu ce matin la lettre suivante de M. Arch. Stirling.

Baltimore, September 25, 1832

To the Rev. Mr. Joubert.

Sir

At a late meeting of the Trustees for the Poor of Baltimore City and County, the following resolution was unanimously adopted.

Resolved that the thanks of the Board be presented through the Rev Mr. Joubert, to the colored sisters of Providence for the assistance kindly and charitably rendered by them in nursing the /31/ Cholera patients in the Alms House.

In communicating the aforgoing resolution, I take great pleasure in adding this expression of my individual admiration of the goodness and promptness with which the colored sisters repaired to the best of the sick. Although the early abatement of the decease after their arrival rendered but a short stay necessary, their kind sympathy and readiness to be useful will not on that account be the less gratefully remembered.

With sincere thanks for your own kind agency and with true respect.

Signed – Arch^d Stirling, Secretary Trustees for the Poors

J'ai répondu de suite à ce Monsieur.

29 Sept.

Aujourd'hui fête de St Michel Archange 11h1/2 du matin, est morte ou plutôt s'est endormie dans le Seigneur, la Sœur Stanislas (Cassandra Buttler of Fredericktown). Elle était entrée au noviciat le 28 avril 1830, avait fait ses vœux le 2 juillet 1831. Elles les avait renouvelées le 2 juillet 1832 pendant tout son séjour dans la maison, pendant la maladie et surtout aux approches de la mort, elle s'est montrée comme un modèle de toutes les vertus. Surtout, elle a fait voir en elle les marques de la plus profonde humilité et de la plus parfaite obéissance. Elle était d'un caractère doux et obligeant et elle n'a démenti en rien le bel éloge que le Rev. M. Mc Elroy curé de Fredericktown avait fait d'elle, lorsqu'il demanda qu'elle fut admise dans la maison. Cette bonne sœur avait senti les premières atteintes de la maladie vers le commencement de juin, mais le mal n'a commencé à paraître sérieux qu'à la mi-août. Les progrès en ont été extrêmement rapides et les souffrances excessives. Elle les a supportées avec une patience vraiment chrétienne, toujours douce et affable envers ses sœurs, elle paraissait pleine de reconnaissance pour leur services qu'elles lui rendaient. Elle a eu le bonheur de recevoir plusieurs fois la Ste Communion et six jours avant sa mort qui a été plus prompte qu'on ne s'y attendait, elle a été administrée. Elle a eu le bonheur de conserver sa présence d'esprit jusqu'au dernier moment. /32/

Un instant avant sa mort, les sœurs étant toutes autour de son lit, elle reconnut au milieu d'elles Mme Dumoulin, et se rappelant que cette dame ne parlait pas Anglais, elle lui adressa quelques paroles en Français. Elle lui dit qu'elle n'avait pas peur de mourir, qu'elle mettait toute sa confiance en Dieu et en la Ste Vierge. Ensuite, elle adressa quelques paroles d'édification aux sœurs. Elle tomba alors dans une espèce d'assoupissement, on la crut morte ; alors Sœur Françoise prit un petit tableau de la Ste Famille qui était à la tête du lit. Elle l'appela et lui présenta ce tableau en lui demandant si elle reconnaissait et pouvait dire ce qu'il représentait. Elle le considéra un instant, et le sourire aux lèvres, elle répondit : c'est la Ste Famille. Jésus, Marie et Joseph. J'espère dans quelques moments être dans leur Sainte compagnie. Elle remit ensuite la tête sur l'oreiller et expira à l'instant, âgée de 22 ans et quelques mois.

Aussitôt que je fus instruit de sa morte, je fus en avertir Mgr l'Archevêque et lui demander s'il trouvait convenable que je fisse aux Trustees de la cathédrale la demande d'un lot dans la partie du cimetière ou l'on enterre les personnes de couleur. Il approuva cette idée. En conséquence, je fus trouver le Rev. Mr. Smith et nous allâmes ensemble chez Mr John Walsh, qui promit qu'il verrait dans l'après-midi quelques-uns des trustees et qu'ensuite il désignerait à Macdonald the Sexton, la place ou le lot serait donné.

30 7bre¹³

Aujourd'hui à 3 heures de l'après-midi, j'ai fait l'enterrement de la sœur Stanislas. Il avait été décidé qu'on ne prendrait qu'une seule voiture pour moi et que les sœurs, les enfants et toutes les autres personnes iraient à pied. Mais le temps ayant été si mauvais dans toute la matinée, je fus obligé de prendre sept voitures. Je fus fort fâché de ce contretemps, d'autant plus que je voulais donner une leçon à nos bonnes gens de couleur qui souvent dans pareils cas font des dépenses au delà de leurs moyens par pure vanité et ostentation. Le corps a été apporté dans la chapelle basse où on a dit les prières d'usage. J'ai fait d'une manière succincte l'éloge de cette bonne sœur, ensuite j'ai accompagné avec Mr. /33/ Coskery, le corps jusqu'au cimetière. Le temps s'étant remis au beau dans l'après-midi, il y avait un monde considérable à l'enterrement.

27 8bre¹⁴

On a envoyé chercher aujourd'hui la Sœur Antoine pour garder Madame Clouet, malade du choléra chez Monseigneur l'Archevêque. Les sœurs pleines de reconnaissance pour Mgr et persuadées que c'était de sa part qu'on demandait la Sœur Antoine se sont empressées de consentir à cette demande. La même Sœur Antoine avait été soigner Monseigneur malade de la même maladie. Deux semaines auparavant, cette bonne sœur pleine de zèle pour les malades s'est rendue de suite à l'Archevêché le 28 et 29, elle a prodigué ses soins à cette pauvre femme malade. Le 29..... elle se retira à 10 heures du soir pour prendre un peu de repos, en apparence en parfaite santé. Vers deux heures du matin, elle fut vivement attaquée par la maladie. On lui donna à l'instant tous les soins possibles. A 3 heures, les docteurs Chatard père et fils furent appelés, ils firent pendant cinq heures avec une charité et un intérêt tout particulier tout ce qu'il purent pour arrêter les progrès de la maladie ; enfin, le mal empirant, Mgr l'archevêque entendit sa confession. On me fit alors appeler, et en ma présence, Mgr eut la bonté de lui donner l'extrême onction. Son état d'agitation ne permettant pas de lui donner le Saint Viatique, elle avait été à la communion le 28 au matin, quelques unes des sœurs s'étaient rendues de suite auprès d'elle. Malgré ses souffrances qui étaient excessives, elle était parfaitement résignée à la Volonté de Dieu. Elle a demandé dans le cours de la matinée à voir sa fille (la Sœur Thérèse). Elle a paru surprise qu'elle ne fut pas auprès d'elle : mais quelques moment après, elle a dit qu'elle en faisait le sacrifice à Dieu ; qu'il valait mieux qu'elle restât à l'école, que la vue de cette fille chérie la détournerait de la pensée de Dieu à qu'elle se devait toute entière dans ses derniers moments. Elle a dit qu'elle était parfaitement résignée à la mort. Dans le cours de la journée, on a entretenu quelqu'espérance, à 6h1/2 du soir, les deux directeurs revinrent, et la trouvèrent moins mal. Le pouls était revenu, et elle commençait même à transpirer. Les douleurs avaient entièrement cessé. Je la vis à ce moment et /34/ je retournai au Séminaire dans l'espérance qu'elle s'en tirerait, mais cette lueur d'espérance ne dura pas longtemps, car à 8 heures, je reçus un billet de Mgr qui m'annonçait qu'elle venait d'expirer. Je me rendis de suite chez lui ou de l'avis du Directeur il fut convenu que l'enterrement aurait lieu le lendemain matin à 6h.

31 8bre¹⁵

Aujourd'hui, je suis parti dans la voiture de Mgr, cinq des sœurs dans une autre voiture, et le corbillard pour aller déposer les restes de cette bonne sœur à côté de ceux de la Sœur

¹³ septembre

¹⁴ octobre

¹⁵ octobre

Stanislas. J'ai fait à la maison et au cimetière les prières d'usage. En rentrant, j'ai dit dans la chapelle de St Louis, la messe pour le repos de son âme.

La Sœur Antoine avait 49 ans il y avait jour pour jour un an depuis qu'elle avait pris l'habit. Elle avait fait ses vœux le 2 juillet précédent. Dans la mort de la Sœur Antoine, la communauté a réellement fait une grande perte. Cette bonne sœur d'un caractère vraiment doux et aimable était d'un naturel très gai. Elle aurait rendu toujours de très grands services à la Société, mais Dieu s'est contenté du sacrifice qu'elle lui avait fait, c'est par obéissance qu'elle s'était rendue auprès de la malade, elle y était naturellement portée par charité pour les malades. Elle a été victime de son zèle. On peut à juste raison la considérer comme martyr de la charité, puisse-t-elle en avoir déjà reçu la couronne.

6 novembre

On a rendu aujourd'hui à Jeanine Capot l'argent qu'elle avait avancé pour sa dot le 2Xbre¹⁶ 1831. L'hésitation que cette jeune personne a témoignée et la légèreté de sa conduite ont inspiré quelques craintes. On a jugé que puisqu'elle n'était pas entrée à l'époque qu'elle avait fixée elle-même lorsqu'elle fut admise le 19 8bre¹⁷ 1831 il était prudent et raisonnable de la prier de recevoir son argent et de ne plus compter sur son admission au nombre des Sœurs Oblates. Le respect qu'elles doivent à leur état et la bonne réputation de leur établissement ont rendu cette mesure, toute pénible qu'elle est pour elles, absolument nécessaire.

9

La Sœur Marie a remis aujourd'hui à M. Le Directeur 347 gourdes 20 centimes sur les douze cent gourdes dont elle a fait don à la maison. /35/

Cette somme est à prendre sur 2,000 gourdes que lui a laissé M. Lange son père. Suivant les constitutions, elle était maîtresse de disposer de la totalité de la somme en faveur de qui elle voudrait. Son intention est que sur les \$1,200, \$400 soient considérés comme la dot exigée par la maison. Les 800 autres gourdes sont un pur pour don de sa part. Elle s'est réservée le droit de disposer du reste de la somme. Ses intentions à cet égard sont connues du Directeur.

25 Xbre

Aujourd'hui, jour de Noël, on a dit six messes dans la chapelle. Les trois premières par le Directeur ont commencé à 4heures ½. Les trois dernières par M. Randamme ont été servies par Mr. Coskery. Nelson Macquet avait servi celles du directeur. On a observé pour le chant des cantiques et pour la communion le même ordre que l'année dernière.

¹⁶ décembre

¹⁷ octobre

18331^{er} janvier

Aujourd'hui, à l'issue de la grand-messe du Séminaire, le Directeur s'est rendu, comme il l'avait fait les trois années précédentes, à l'école pour y recevoir des Sœurs et des enfants les compliments de bonne année. Il les a trouvées toutes assemblées dans le parloir. Elles lui ont adressé un compliment et ensuite elles lui ont demandé sa bénédiction. Puis, le Directeur leur a lui-même adressé une courte exhortation, souhaité une bonne et heureuse année et a ensuite donné à chacune des Sœurs et des pensionnaires un des chapelets qu'il venait de recevoir de Rome. Ces chapelets ont été bénis par S.S. Grégoire XVI. Ces chapelets sont un présent fait par M. A^d. Williams.

9 mars

Aujourd'hui, fête de St Françoise, patronne des Oblates, la première messe a été dite par le Directeur. Il n'y a eu à cette messe que quelques sœurs qui aient communié. Celles qui étaient nécessaires pour le travail de la maison, le reste des sœurs et les enfants ont communié à la messe de communauté qui a été dite par le Rev. M. Deluol, Supérieur du Séminaire et grand vicaire du diocèse. Après l'évangile, il a adressé un discours sur les vertus de Ste Françoise.

Pendant le Carême de cette année, le Directeur a dit la messe à l'école. Le vendredi de chaque semaine, à 6h1/2. Il la dira aussi le dimanche des Rameaux et les trois premiers jours de la Semaine Sainte.

25

Aujourd'hui, Fête de l'Annonciation de la Sainte Vierge, le Directeur /36/ a dit la messe dans la chapelle des Sœurs. Elle a commencé à six heures et demie. Il y a eu communion générale des Sœurs. Après la messe, le Directeur a donné l'habit à Eugénie Labatte qui a pris le nom de Sœur Benoît de Philadelphie et qui depuis le 4 7bre¹⁸ 1829 demeurait avec les Sœurs en qualité de pensionnaire et suivant les exercices de la communauté. Des raisons particulières de famille l'avaient jusqu'ici empêchée de se décider à cette démarche. Elle désirait en outre éprouver sa vocation étant parfaitement connue et estimée des Sœurs. Sur sa demande, elle a été admise à prendre l'habit.

Le Directeur l'a également admise dans l'association du Saint Esclavage de la Mère de Dieu, dont, suivant ce qui a été décidé le 2 juillet 1830, les Sœurs prennent chaînette le jour qu'elles prennent l'habit.

9 Avril

La chambre où est établie la chapelle étant trop basse et faisant craindre pour cette raison quelques inconvénients graves si le prêtre qui dit la messe est de haute taille, comme il a manqué d'arriver la première fois que M. Deluol y a dit la messe, en outre, les bougies étant trop près du plafond le noircissant facilement ; pour obvier à ces deux inconvénients, il a été résolu que la grande chambre au-dessus du parloir servirait maintenant de chapelle. On doit commencer à y travailler la semaine prochaine. On espère que tout sera terminé pour la fête de St Joseph.

Depuis Pâques, avec la permission de M. Deluol, Vicaire général du Diocèse, les Sœurs auront la messe dans leur chapelle une fois par semaine, généralement le jeudi.

¹⁸ septembre